

Les ressortissants étrangers ayant la qualité d'employeur, de gérant ou de cogérant avec les pleins pouvoirs et les représentants légaux.

### **Les pièces à fournir en cas d'établissement**

1. Demande au nom de M. le Ministre chargé de l'emploi,
2. Copie de statut ou du contrat du marché : demandée une seule fois à la première demande de recrutement d'un étranger,
3. Registre de commerce (original),
4. Copie de la déclaration de dépôt fournie par l'APII – l'APIA – le CEPEX ou copie de la carte de commerçant : demandée une seule fois à la première demande de recrutement d'un étranger,
5. Copie de la carte d'identification fiscale : demandée une seule fois à la première demande de recrutement d'un étranger,
6. Copie de la dernière déclaration de salaires auprès de la CNSS pour le personnel de l'Entreprise,
7. Copie de la page de validité du passeport,
8. Copie(s) conforme(s) de diplôme(s) ou attestation(s) d'expérience,
9. 02 timbres fiscaux de 05 dinars pour chacun.